

Saint-Nazaire agglo vous aide à payer votre facture d'eau*



Renseignements auprès du CCAS de votre commune,
sur **saintnazaireagglo.fr**

*sous conditions de ressources (quotient familial \leq 500)

Saint-
nazaire
agglo

Comment ça marche ?

Pour bénéficier de cette aide, rendez-vous au CCAS de votre commune muni-es des **pièces justificatives obligatoires** suivantes :

- **La facture d'eau réelle de l'année en cours.**
- **Une pièce d'identité en cours de validité.**
- **La dernière attestation CAF ou à défaut le dernier avis d'imposition ou de non imposition (pour les non allocataires CAF) sur le revenu, afin d'identifier le montant de vos revenus annuels** (aide attribuée selon le quotient familial : inférieur ou égal à 500 uniquement*).



Selon les informations recueillies par le CCAS, une attestation de bénéficiaire de l'aide vous sera remise, indiquant le montant qu'il vous restera à régler.

Si l'un des justificatifs est manquant, le dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra donner droit à aucune aide.

* Pour connaître votre quotient familial, merci de vous reporter à votre attestation allocataire CAF.